

• (8.50 p.m.)

L'hon. M. Churchill: La clôture du débat.

M. Olson: Le député de Winnipeg-Sud-Centre sait très bien que, dans le cas où il y a un certain nombre d'articles, la clôture consiste en ce qu'un ministre de la Couronne propose à tous les jours que la mise aux voix se fasse à la fin de la journée. Telle est la méthode, je pense. Je n'ai jamais été à la Chambre lorsqu'on a utilisé la clôture. Elle est entachée, depuis 1956, d'une certaine flétrissure. Je n'ai pas le bloc psychologique de certains contre la clôture, car elle a sa place, je crois, surtout lorsque la majorité des députés est frustrée des jours, voire des semaines durant, par une infime minorité. Même s'il s'agit d'un grand parti, je crois que seule une petite fraction de ses membres songe à entraver le débat. Le temps de parole doit pouvoir être assigné convenablement de sorte que la majorité puisse toujours diriger le pays. Je pense que notre parti accepterait sa juste part du temps alloué suivant l'article 15-A du Règlement provisoire.

Des voix: Le vote.

M. MacInnis: Monsieur le président, j'avais l'impression que nous allions entendre les propos d'un certain nombre de députés libéraux qui ont été membres du comité de la défense nationale. Toutefois, les fonctionnaires du ministère, semble-t-il, n'ont pas fini de rédiger leurs discours comme ils l'ont fait au cours des délibérations du comité. Comme on l'a laissé entendre, il est possible qu'on ait déjà appliqué le bâillon aux députés libéraux qui ont assisté aux délibérations du comité de la défense nationale.

D'abord, je voudrais signaler que je me suis joint aux membres du comité de la défense nationale aux dernières étapes de ses délibérations. Néanmoins, j'en ai assez vu et entendu pour me rendre compte que les députés libéraux, membres de ce comité, étaient là expressément en vue de fournir aux divers témoins les questions que les fonctionnaires du ministère voulaient leur fournir. Ce fut un spectacle disgracieux de leur part. Sauf quelques-uns assez intelligents pour poser leurs propres questions, les députés libéraux se fiaient aux fonctionnaires assis derrière eux pendant les délibérations du comité pour leur fournir les questions auxquelles on voulait obtenir des réponses.

[M. Olson.]

Cet après-midi, nous avons entendu le ministre invoquer un argument très faible au sujet du projet de loi concernant l'unification. Durant 50 minutes, il a parlé du matériel et d'autres questions qui ne se rattachent pas au projet de loi même. Il n'a jamais, sauf dans ses dernières remarques, insisté sur le projet de loi dont nous sommes saisis. Il a induit la Chambre en erreur en laissant entendre que par suite de l'intégration ou de l'unification de certaines opérations dans les services, des économies de 30 ou 40 p. 100 avaient été réalisées. Il a cité ces pourcentages pour démontrer qu'on avait effectué des économies formidables. Une réduction de 30 p. 100 du personnel à Washington ou à Londres correspondrait à l'élimination d'une seule personne. Par conséquent, ces chiffres n'ont aucune signification.

Je demanderais au ministre de dire à la Chambre en temps voulu si les pourcentages qui sont censés représenter des économies sont exacts. Je voudrais qu'il nous dise si une proportion de 30 p. 100 ou de 40 p. 100 d'un groupe quelconque a été rayée de l'effectif ou simplement transférée à un autre service. Le ministre veut-il laisser entendre que la réduction d'un pourcentage élevé du personnel a permis de réaliser cette économie? Sauf erreur, lorsqu'un homme occupe, dans les forces armées, un poste qui devient inutile, il est transféré ailleurs.

Les économies dont le ministre a parlé par sous-entendu, n'ont aucun sens à moins que les chiffres en question s'appliquent à des gens que l'on a effectivement rayé des cadres. S'il peut nous donner cette assurance, je viendrai avec lui qu'il s'agit là d'une épargne. A mon avis, il n'en est rien toutefois. Nous n'avons qu'à examiner les prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale. Le ministre se couvre de ridicule et dit des sornettes lorsqu'il annonce au peuple canadien que le ministère de la Défense nationale a réalisé d'énormes épargnes.

Je pourrais parler de nouveau de l'équipe de propagandistes du ministre qui avait pris place dans la tribune et qui l'alimentait. Je répète que les économies qu'a mentionnées le ministre sont absurdes. Ailleurs, je dirais carrément ce qu'elles sont, mais le Règlement ne me permet pas de le faire ici. Comme en fait foi la page 1582 du compte rendu du comité, le ministre a résumé le tout en disant:

Pour terminer, je dirais qu'en recommandant les modifications consécutives à ce projet de loi, je ne formule aucune critique personnelle à l'égard des